

# RÈGLES D'ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE RÉGISSANT LA CONDUITE DES MEMBRES DES COMITÉS CONSULTATIFS DE CITOYENS DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

## Rôle des Comités

Le rôle des comités est d'abord et avant tout de donner des avis et formuler des recommandations au conseil de l'arrondissement en lien avec leur champ de compétence. Les membres des comités sont nommés en tant que personnes ; ils ne représentent pas leurs disciplines, ni aucun organisme auquel ils pourraient être affiliés. Leur mandat consiste à formuler des recommandations le plus objectivement possible afin d'aider le conseil dans la prise de décision finale.

## Objectif

Les comités doivent respecter des normes d'éthique très élevées dans toutes leurs activités afin de maintenir la confiance que lui accorde le conseil de l'arrondissement. Les comités s'assureront cette confiance en observant en toute circonstance les principes de l'éthique professionnelle, en adoptant systématiquement des mesures justes, en accordant priorité à l'intérêt public sur les intérêts privés, en agissant avec intégrité et en valorisant la vérité.

Conformément à ces règles, les personnes sont tenues d'adopter une éthique professionnelle et de divulguer toute situation réelle, potentielle ou apparente de conflit d'intérêts. Tout membre est en conflit d'intérêts s'il peut profiter personnellement d'une décision prise par le comité sur lequel il siège ou si ses intérêts personnels sont incompatibles avec ses responsabilités publiques à titre de membre du comité.

## Observation

Au moment de sa nomination ou encore lors de la première réunion de son comité, le membre doit signer ce document attestant qu'il a pris connaissance des règles de régie interne et des règles d'éthique professionnelle et qu'il s'engage à les respecter.

## Confidentialité et devoir de réserve

Chaque membre doit s'engager à respecter le caractère confidentiel des travaux du comité, à ne pas commenter publiquement les recommandations et les avis du comité et à également respecter la confidentialité des recommandations du comité jusqu'à ce qu'elles soient rendues publiques par le président ou le conseil de l'arrondissement.

## Honnêteté et impartialité

Chaque membre d'un comité consultatif de l'arrondissement d'Outremont déclare qu'il agira avec honnêteté, intégrité et impartialité eu égard aux sujets traités par ce comité dans l'intérêt des citoyens et citoyennes d'Outremont afin d'améliorer leur qualité de vie et dans le respect d'autrui.

## ENGAGEMENT À SE CONFORMER AUX RÈGLES D'ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE RÉGISSANT LA CONDUITE DES MEMBRES DES COMITÉS CONSULTATIFS DE CITOYENS DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

J'ai pris connaissance de ces règles et je m'engage à les respecter.

\_\_\_\_\_  
Nom du membre

\_\_\_\_\_  
Signature du membre

\_\_\_\_\_  
Date